Tente gonflable auto-ventilée AirFlow

Instructions de montage

1. Sortir la tente auto-ventilée du sac de transport et la déployer à plat sur le sol ou sur une bâche pour protéger le produit des salissures.



4. Après le gonflage des pieds, les ajuster afin que la tente reste droite à l'endroit où elle doit être installée.



7. Fixer ensuite les parois à la tente (selon le modèle, à l'aide de fermetures éclair ou de velcro).



2. À mi-hauteur de chaque pied, repérer l'anneau métallique et y fixer les cordes d'arrimage avec mousquetons et piquets avant de commencer le gonflage.



5. Planter les piquets ou ancres avec les cordes dans le sol. Les cordes doivent être bien tendues pour maintenir la tente verticale.



8. Le produit est prêt à l'utilisation.



3. Fermer les fermetures éclair situées en bas de chaque pied, puis brancher l'alimentation électrique. Veiller à ce que la grille de la soufflerie ne soit pas recouverte par le tissu pendant le gonflage.



6. Planter ensuite quatre piquets autour de la base de chaque pied de la tente.





Durée, conditions et étendue de la garantie des produits pneumatiques.

- 1. Une notice de montage est fournie avec chaque produit.
- 2. La garantie couvre : la tenue des couleurs (résistance aux rayons UV), les changements de structure du tissu (rétrécissement, dilatation) lors d'une utilisation correcte, la solidité des coutures et des éléments de fixation, la durabilité des soudures et l'étanchéité de la structure.
- 3. La garantie ne couvre pas les dommages mécaniques, ni ceux causés par une utilisation incorrecte ou le non-respect des recommandations du Fabricant.
- 4. La garantie ne couvre pas les altérations résultant de l'usure naturelle du produit.
- 5. Le Fabricant garantit que le produit a été fabriqué avec le plus grand soin. En cas de défaut constaté, le Client s'adresse au Fabricant. Celui-ci répondra dans un délai de 7 jours et s'engage à réparer le défaut dans un délai de 30 jours à compter de la date d'acceptation de la réclamation. Le Fabricant prolonge la durée de la garantie d'une période équivalente à celle de la réparation.
- 6. Le Fabricant décline toute responsabilité pour le montage/démontage du produit s'il a été effectué sans respect de la notice jointe.
- 7. Le Fabricant accorde une garantie de 24 mois sur les produits pneumatiques et tous leurs accessoires.
- 8. La garantie ne couvre pas les dommages causés par une mauvaise utilisation, ni ceux résultant d'événements fortuits, d'incendie, d'ouragan ou d'actes de vandalisme.
- 9. Le Fabricant se réserve le droit de modifier les informations ci-dessus.
- 10. Pour les cas non prévus dans les présentes conditions, les dispositions de la loi du 27 juillet 2002 relative aux conditions particulières de vente aux consommateurs et modifiant le Code civil polonais (Journal officiel 2002 n° 141, pos. 1176, avec modifications de 2004 n° 96, pos. 959) s'appliquent.

Recommandations pour l'utilisation et l'entretien des produits pneumatiques.

- 1. Le produit doit être fixé au sol à l'aide de tous les piquets et ancrages fournis, et, en cas d'installation sur une surface dure, fixé à l'aide de tous les poids de lestage en sable ou en fonte fournis par le Fabricant.
- 2. Le produit publicitaire peut être utilisé en fonction du mode de fixation au sol :
 - par vent jusqu'à 50 km/h avec fixation au sol par piquets/ancrages,
 - par vent jusqu'à 40 km/h avec fixation au sol par poids de lestage en sable ou en fonte.
- 3. En cas de rafales de vent croissantes, le produit doit être immédiatement démonté afin d'éviter tout dommage.

Ne pas plier ni stocker le produit lorsqu'il est mouillé, car cela pourrait provoquer l'apparition de moisissures. Un produit mouillé doit être immédiatement déployé dans un endroit sec pour sécher. Les traces de moisissure ne sont pas couvertes par la garantie.

- 4. Les salissures éventuelles sur le tissu doivent être éliminées immédiatement après leur apparition à l'aide d'un chiffon humide avec de l'eau tiède, sans détergent supplémentaire. Le Fabricant autorise le nettoyage avec des nettoyeurs haute pression, en maintenant une distance minimale de 50 cm du jet d'eau.
- 5. Aucune réparation ne doit être effectuée par l'utilisateur sans l'accord du fabricant. En cas de dommage mécanique ou causé par de fortes rafales de vent, le produit doit être renvoyé au Fabricant pour réparation afin d'éviter d'éventuels dommages supplémentaires.

